

Swiss Olympic | Talgut-Zentrum 27 | CH-3063 Ittigen près de Berne

Adressé par e-mail aux:

- > présidences, directions et départements du sport de performance des fédérations de sports d'été

Swiss Olympic
Maison du Sport
Talgut-Zentrum 27
CH-3063 Ittigen près de
Berne

Tél. +41 31 359 71 11
Fax +41 31 359 71 71
info@swissolympic.ch

Ittigen, le 30 août 2024/rb

Classification provisoire des sports d'été pour la période 2025-2026

Mesdames, Messieurs,

Sur la base des directives en vigueur, le département Sport s'est penché intensivement sur la classification des sports. Outre les résultats obtenus dans les domaines de la relève et de l'élite ainsi que le potentiel et la mise en œuvre du concept de promotion du sport de performance, il a pris en compte l'importance de chaque sport.

Vous trouverez ci-joint la décision de classification provisoire concernant votre ou vos sports pour la période comprise entre le **01.01.2025 et le 31.12.2026**. Compte tenu du «développement de la promotion des fédérations» – le nouveau [modèle de promotion](#) devrait entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2027 – la classification sera ainsi valable **pour deux ans** au lieu de quatre habituellement.

Nous vous prions de bien vouloir vérifier la fiche de classification correspondante et de nous faire parvenir vos éventuelles demandes de modification par écrit à sport@swissolympic.ch **d'ici au 9 septembre 2024**.

Si vous avez des questions ou si quelque chose n'est pas clair, le Soutien aux fédérations dans le sport de performance se fera un plaisir de vous renseigner.

Conformément aux directives, la suite de la procédure se déroulera ainsi:

- Les éventuelles objections des fédérations seront examinées par le département Sport après le 09.09.2024 et transmises au Comité de direction de Swiss Olympic pour décision.
- Ce dernier statuera le 24.09.2024 sur la classification des sports d'été.
- Le département Sport communiquera ensuite la décision définitive du Comité de direction à toutes les fédérations.
- Les fédérations pourront déposer un recours écrit à l'attention du Conseil exécutif dans un délai de 30 jours.
- Ce dernier rendra une décision de classification définitive lors de sa séance du 13.11.2024.

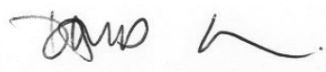
Sans réaction écrite de votre fédération d'ici au 9 septembre 2024, nous partirons du principe que vous acceptez la décision de classification.

Meilleures salutations,

Swiss Olympic



Roger Schnegg
Directeur



David Egli
Chef du département Sport